

Madame, Monsieur,

Vous pouvez demander que votre enfant soit inscrit à des « Enseignements internationaux de langue étrangère » (EILE), enseignement optionnel de langue vivante étrangère en arabe, portugais ou turc, assuré par un professeur originaire d'un pays ayant passé pour ce partenariat un accord bilatéral avec la France.

L'inscription est possible pour une seule des langues de ce dispositif. Cet enseignement est gratuit.

Il est nécessaire de recenser à l'avance les demandes des parents d'élèves en EILE afin que le ministère de l'Éducation nationale soit en mesure de préparer la prochaine rentrée scolaire.

Si vous en faites la demande pour votre enfant à la prochaine rentrée, cela entraînera pour ce cours d'EILE une obligation d'assiduité et de respect des horaires.

Les cours optionnels d'EILE sont ouverts à tous les élèves du **CE1 au CM2**. Ils durent environ 1 h 30 par semaine, quelle que soit la langue choisie, **en plus des heures de classe obligatoires**.

Les cours ont lieu généralement **après la classe** ainsi que, en fonction des autres jours négociés avec les communes concernées, **le mercredi, matin et/ou après-midi, et/ou le samedi matin**.

Ils peuvent regrouper des élèves qui proviennent de différentes écoles et peuvent donc se dérouler dans une école différente de celle où votre enfant est scolarisé. Ce sera à vous de le conduire et de venir le chercher le cas échéant, dans le lieu défini pour ces enseignements.

Les programmes d'enseignement de chaque langue sont construits par la France en partenariat avec les pays partenaires chargés de l'enseignement. Ils visent à faire acquérir aux élèves un niveau leur permettant de comprendre et d'utiliser des expressions et des phrases simples dans la langue choisie, comme pour l'enseignement de langue vivante inclus dans les heures de classe obligatoires.

Les résultats obtenus par votre enfant dans cet enseignement seront inscrits dans son livret scolaire afin que vous puissiez en prendre connaissance.

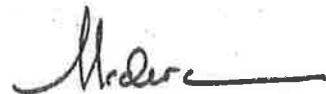
Les professeurs qui prendront en charge les élèves volontaires pour les cours d'EILE sont mis à disposition de la France gratuitement par les pays partenaires. Leur recrutement fait l'objet d'une attention particulière afin de s'assurer qu'ils possèdent les compétences requises pour enseigner à des enfants qui ont entre 7 et 11 ans.

Ces compétences sont régulièrement contrôlées par les Inspecteurs de l'Éducation nationale.

Si vous souhaitez que votre enfant suive un cours d'EILE, en plus des heures de classe habituelles, durant l'année scolaire 2022-2023, vous trouverez, ci-joint, un formulaire d'inscription à remplir et à remettre à l'école de scolarisation de votre enfant.

Madame, Monsieur, je vous remercie de l'attention que vous avez portée à la lecture de cette information et vous prie de recevoir Madame mes sincères salutations.

L'inspecteur d'académie,
Directeur académique des services
de l'Education nationale des Deux-Sèvres



Arnaud LECLERC

NB : L'ouverture réelle du cours à la rentrée scolaire dépend du nombre de demandes reçues et de la possibilité pour le pays étranger partenaire de mettre un professeur à disposition pour assurer cet enseignement.